

## Conseil communal du 26 octobre 2017

*Le conseiller communal Benoît Houbiers (RAL) était excusé.*

Le conseil communal a respecté une minute de silence suite au décès du conseiller communal du CPAS, Willy Gaens.

**Trois questions** furent posées par le conseiller communal Grégory Happart concernant le dossier de cautionnement de la commune à la fabrique d'église de Fouron-le-Comte. Le bourgmestre a donné une réponse étayée aux questions posées, réponse d'ailleurs résumée dans l'explication reprise aux points 2 et 3.

Le conseil a approuvé la **modification du budget n° 2 pour 2017** (10 pour, 3 contre, 1 non valable). Il a été procédé à la modification du budget afin de rendre encore possible la contraction d'un prêt-relais en 2017 de 1,7 million d'euros pour la fabrique d'église Saint-Lambert de Fouron-le-Comte. Ceci était nécessaire afin d'apurer, avant le 30 décembre 2017, une partie du solde encore ouvert sur l'ouverture de crédit que la fabrique d'église a contracté auprès de la banque KBC. La modification du budget qui a été présentée s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel.

En complément, le conseil a approuvé le **contrat** pour la contraction d'un **prêt-relais** à la **fabrique d'église Saint-Lambert de Fouron-le-Comte** (10 pour, 2 contre, 2 non valable). La commune ne souhaite conclure ce prêt que pour une partie des dettes et négocie une convention par laquelle la fabrique d'église s'engage à faire des remboursements annuels à l'administration communale et assurera en outre la partie restante des dettes.

Le conseil a émis un avis positif concernant la **dotation communale** 2018 pour la **zone d'incendie du Limbourg-Est** (10 pour, 4 contre, 1 non valable). Sur base de la clé de répartition zonale, la dotation s'élève à 145.766 euros. Jusqu'en 2019, un calcul annuel sera fait concernant l'apport de patrimoine et de matériel roulant pour un montant de 21.058 euros. De ce fait, la dotation pour 2018 revient à un montant de 124.708 euros.

Les centimes additionnels communaux pour l'exercice 2018 ont été diminués lors de la séance du 17 août pour passer de 1500 à 944. Cependant, il s'avère qu'entre-temps le coefficient de conversion a changé. C'est pourquoi le conseil a dû procéder à une correction par rapport à la décision prise antérieurement. Les centimes additionnels communaux pour 2018 ont donc été diminués de 1500 à 945 (10 pour, 1 abstention, 1 non valable et 1 membre ne participant pas au vote).

Il a été pris connaissance de quelques **modifications de budgets** 2017 et de **budgets** 2018 des **fabriques d'église** :

- Modification du budget 2017 fabrique d'église Saint-Pierre à Teuven (participations communales demeurent inchangées)
- Budget 2018 fabrique d'église Saint-Pierre à Teuven (dotation d'exploitation € 14.426,30)
- Budget 2018 fabrique d'église Saint-Pierre à FSP (dotation d'exploitation € 25.509,97)
- Budget 2018 fabrique d'église Saint-Héribert à Remersdaal (dotation d'exploitation € 14.399,62)
- Budget 2018 fabrique d'église N-D de l'Ascension à Mouland (dotation d'exploitation € 24.572,21, dotation d'investissement € 20.840)
- Modification du budget 2017 de la fabrique d'église Saint-Lambert FLC (dotation d'exploitation communale complémentaire € 5.000)
- Budget 2018 de la fabrique d'église Saint-Lambert FLC (dotation d'exploitation € 26.152,34)

Le conseil a pris connaissance de la **liste récapitulative du Conseil du CPAS du 26 septembre 2017**.

Dans le cadre de la poursuite du "développement" à petite échelle et au budget réduit du site archéologique/historique du **Fort royal de Navagne** (Elvenschans), l'IOED Oost propose de placer, avec un solide soutien financier de la Province du Limbourg, quelques **panneaux d'information** à des endroits stratégiques tout autour de la ferme actuelle. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre au

point une **convention** avec l'utilisateur des terrains et le propriétaire de la SA Scheepvaart. Le conseil a émis un avis positif concernant cette convention (12 pour, 2 non valables).

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire d'**Inter-Aqua** fut également approuvé (10 pour, 2 contre, 2 non valable).

Pendant les travaux d'égouttage de la Voer phase 1, il est indiqué d'également renouveler le réseau électrique ainsi que l'éclairage public à la **rue Basse et la rue du Couvent**. Le **réseau électrique** pourra ainsi être posé en **enterré**. Le conseil s'est dit d'accord avec les offres reçues d'Infrac (12 pour, 2 non valable). Ces frais pourront principalement être payés à partir des surplus des droits de tirage et des droits de tirage de 2018 et 2019 de notre commune auprès d'Infrac.

Le conseil a émis un avis positif à propos du cahier des charges et des conditions d'adjudication en vue d'un Plan communal d'Aménagement du Territoire "PME Schophem 1" (13 pour, 1 non valable). Ce Plan d'Aménagement du Territoire est nécessaire étant donné que l'entreprise existante, Hobbyshop Debounoux, a besoin d'une réorganisation des terrains industriels et qu'elle ne dispose actuellement que d'une possibilité d'agrandissement partielle.

Le lotissement dénommé "**Hoeneveldje**" est terminé en ce qui concerne les travaux de voirie, les équipements d'utilité publique et l'aménagement des espaces verts. Le conseil a approuvé l'**acte** portant sur la **cession de terrain à titre gratuit** de tout le domaine public, tant pour les voiries que pour l'aménagement des espaces verts (13 pour, 1 non valable).